

OBJET CONTRAT DE COOPERATION COMMUNALE (CCC) 2011

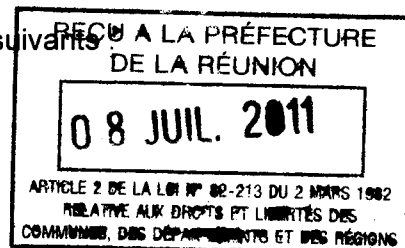
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

AMELIORER LE CADRE DE VIE AU QUOTIDIEN

Le Contrat de Coopération Communale 2008-2010 a été clôturé le 31 décembre 2010. Dans le cadre du nouveau dispositif initié par le Département, la Commission permanente du Conseil Général a voté l'attribution à la Ville, au titre de l'année 2011, d'une enveloppe de 1 963 913 €.

Afin d'être éligibles, les opérations doivent relever d'un des domaines suivants :

- le patrimoine scolaire
- la voirie,
- les équipements sportifs
- les équipements de proximité,
- les Technologies de l'Information et de la Communication
- les opérations d'investissement relevant de l'action sociale : prioritairement les projets ayant pour objectif l'accessibilité des personnes handicapées (travaux, transport adapté ...).



A ce titre, je vous sou mets les plans de financement des opérations suivantes :

N°	Opération	Coût total (€ HT)	Part Département (€)	Taux (%)	CAF (€)	Taux (%)	Part Ville (€)	Taux (%)
1	Centre Social du Chaudron	400 000	110 000	27,50	210 000	52,50	80 000	20,00
2	Micro crèches (Ylang-Ylang, Eglantines)	400 000	170 000	42,50	150 000	37,50	80 000	20,00
3	Construction de la Crèche les Onyx (la Source)	1 000 000	114 776	11,48	685 224	68,52	200 000	20,00
4	Abris de nuit (1 Rue Monthyon, 2 Ruelle Turpin)	475 000	380 000	80,00			95 000	20,00
5	Toilettes publiques	750 000	600 000	80,00			150 000	20,00
TOTAL		3 025 000	1 374 776		1 045 224		605 000	

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande :

- d'approuver les plans de financement des opérations susvisées au titre du CCC 2011 ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes auprès du Département ;
- de m'autoriser à signer tous documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE MAIRE
 Gilbert ANNETTE

OBJET **CONTRAT DE COOPERATION COMMUNALE (CCC) 2011****APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/4-48 du Maire ;

Vu le rapport de Mme ORPHE Monique, 1ère Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Solidarités, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS****ARTICLE 1**

Approuve les plans de financement des opérations suivantes au titre du CCC 2011.

N°	Opération	Coût total (€ HT)	Part Département (€)	Taux (%)	CAF (€)	Taux (%)	Part Ville (€)	Taux (%)
1	Centre Social du Chaudron	400 000	110 000	27,50	210 000	52,50	80 000	20,00
2	Micro crèches (Ylang-Ylang, Eglantines)	400 000	170 000	42,50	150 000	37,50	80 000	20,00
3	Construction de la Crèche les Onyx (la Source)	1 000 000	114 776	11,48	685 224	68,52	200 000	20,00
4	Abris de nuit (1 Rue Monthyon, 2 Ruelle Turpin)	475 000	380 000	80,00			95 000	20,00
5	Toilettes publiques	750 000	600 000	80,00			150 000	20,00
TOTAL		3 025 000	1 374 776		1 045 224		605 000	

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les subventions du Département

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 4

Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 13, article 1323 du budget de la Ville.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 JUIL 2011

